

Exemples d'itinéraire intégrant des pratiques de la boîte à outils BCAE 5

Pour les classes de sensibilité à l'érosion 4, 5 et 6, un score minimal doit être atteint grâce à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs pratiques ou techniques.

Classe 4	4 points
Classe 5	6 points
Classe 6	9 points

La classe de sensibilité retenue tient compte des éventuels découpages de la parcelle et de la valorisation du taux de carbone au préalable.

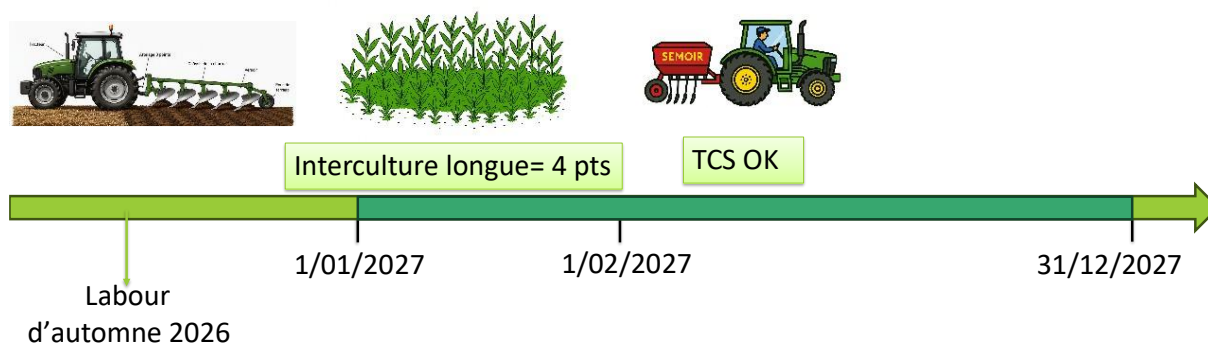
La comptabilisation des points se fait :

- En fonction de la culture principale présente au 31 mai
- Sur l'ensemble de l'année civile

Légende :

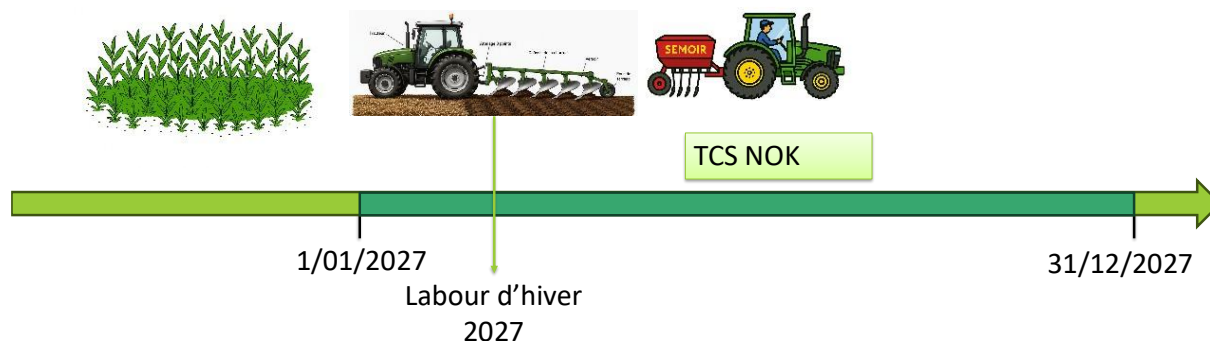
- ★ Exemple de pratiques à réaliser permettant d'obtenir minimum 4 points dans les parcelles de classe 4 de sensibilité à l'érosion
- ★ Exemple de pratiques à réaliser permettant d'obtenir minimum 6 points dans les parcelles de classe 5 de sensibilité à l'érosion
- ★ Exemple de pratiques à réaliser permettant d'obtenir minimum 9 points dans les parcelles de classe 6 de sensibilité à l'érosion

Labour et TCS : comprendre le calcul des points



- Un labour réalisé à l'automne de l'année n-1 n'empêche pas la reconnaissance de l'implantation de la culture en TCS l'année n, à condition qu'une interculture soit implantée entre les deux.
- Pour rappel, dans le cadre de la BCAE 6, les parcelles classées 4, 5 ou 6 pour leur sensibilité à l'érosion doivent être couvertes à 100 % jusqu'au 31 décembre par une interculture, des résidus ou des repousses.

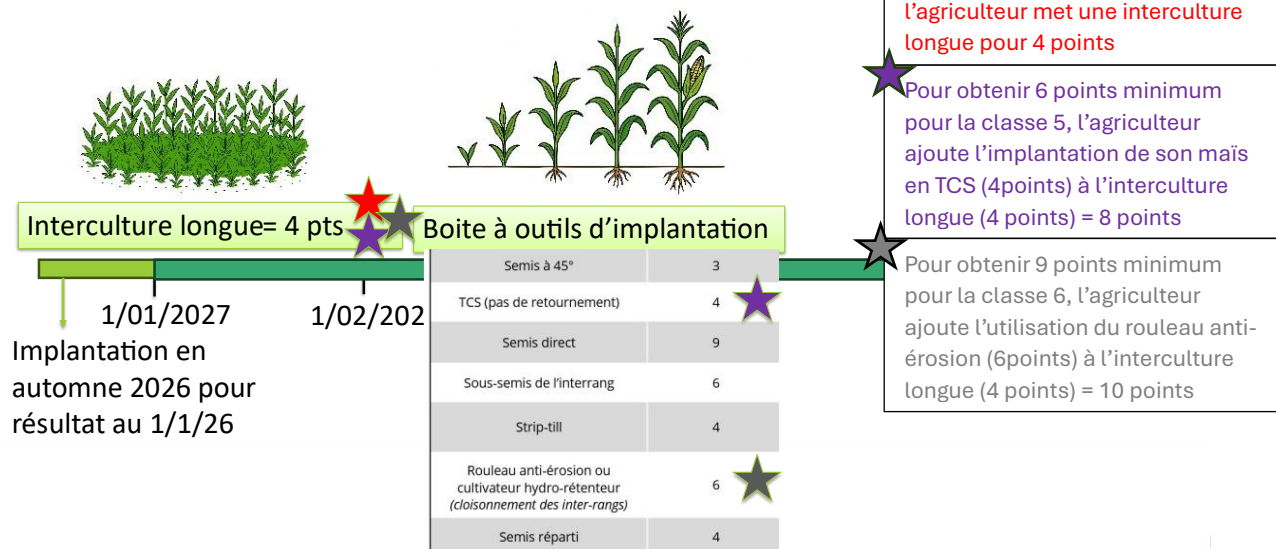
Ces exemples sont fournis à titre illustratif et ne représentent qu'une partie des combinaisons possibles offertes par la boîte à outils. Nous rappelons également que ce support ne revêt aucune portée légale. Seuls les textes légaux publiés au Moniteur belge tiendront lieu de version officielle et définitive.



- De manière générale, lorsque les techniques culturales simplifiées (TCS) sont choisies pour répondre aux exigences de la BCAE 5, le labour est interdit du 1^{er} janvier jusqu'à la récolte de la culture sur les parcelles classées 4, 5 ou 6 pour leur sensibilité à l'érosion.

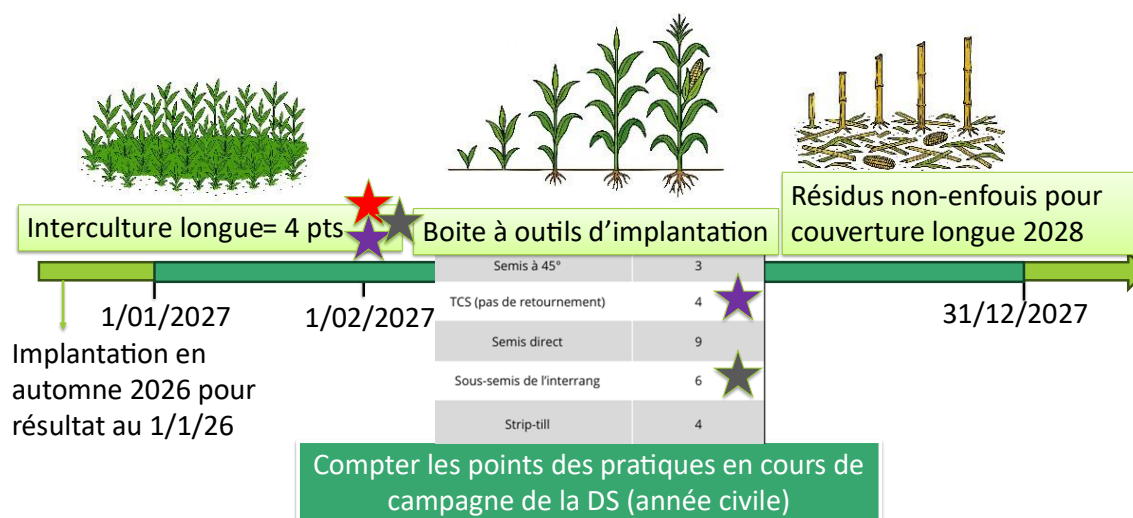
Les exemples ci-dessous illustrent seulement quelques combinaisons possibles de pratiques et de moyens de lutte contre l'érosion de la boîte à outils. Nous rappelons également que la valorisation du taux de carbone du sol ou la modification de la géométrie de la parcelle à l'aide du simulateur peut également réduire la classe de sensibilité à l'érosion des parcelles agricoles.

Itinéraire en maïs ensilage

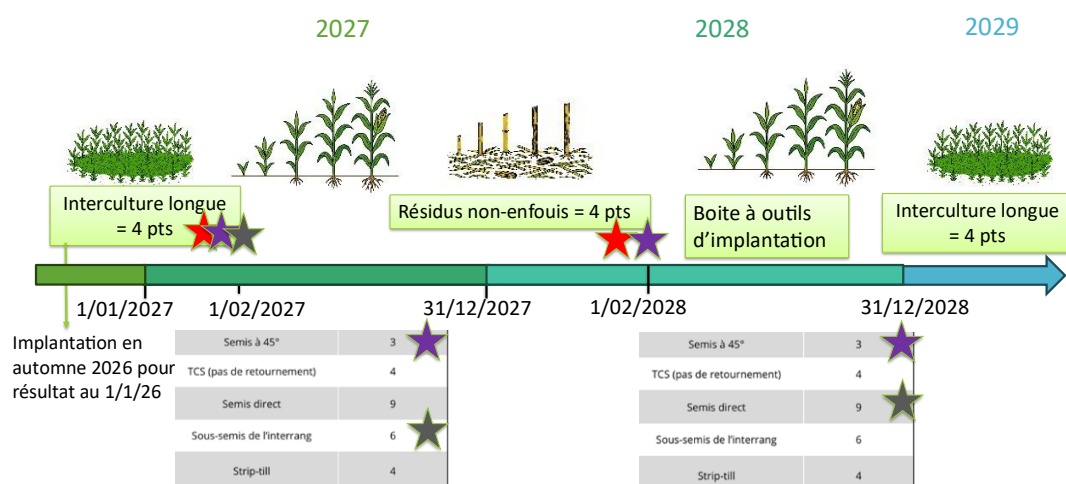


- Pour rappel, l'interculture longue doit être visible au plus tard le 1^{er} janvier et maintenue jusqu'au 1^{er} février. Sa gestion s'apparente à celle prévue dans le cadre de l'éco-régime « couverture longue du sol ».
- La boîte à outils propose plusieurs techniques d'implantation du maïs ensilage, différenciées selon l'intensité du travail du sol, leur effet sur l'érosion et le nombre de points attribués.

Itinéraire en maïs grain

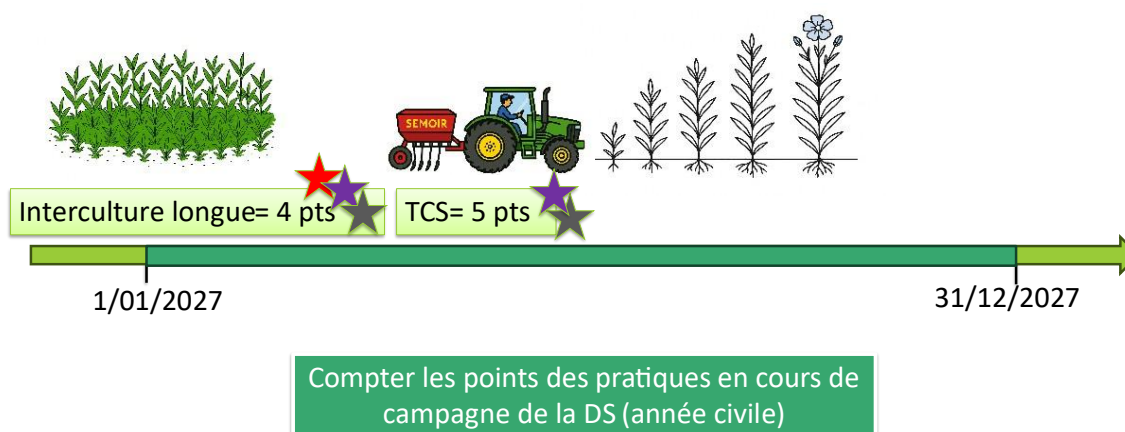


- La récolte du maïs grain se déroulant généralement plus tardivement au cours de l'automne, l'implantation d'une interculture peut être difficile certaines années en raison des conditions météorologiques. Le maintien des résidus non enfouis jusqu'au 1^{er} février peut permettre de comptabiliser 4 points l'année suivante au même titre que la pratique de l'interculture longue. Ces résidus ne sont toutefois pas admissibles à l'éco-régime « couverture longue du sol ». Lorsque les conditions le permettent, l'implantation d'une véritable interculture, comme un couvert de seigle, reste à privilégier.
- Pour rappel, dans le cadre de la BCAE 6, les parcelles classées 4, 5 ou 6 pour leur sensibilité à l'érosion doivent être couvertes à 100 % jusqu'au 31 décembre par une interculture, des résidus ou des repousses.



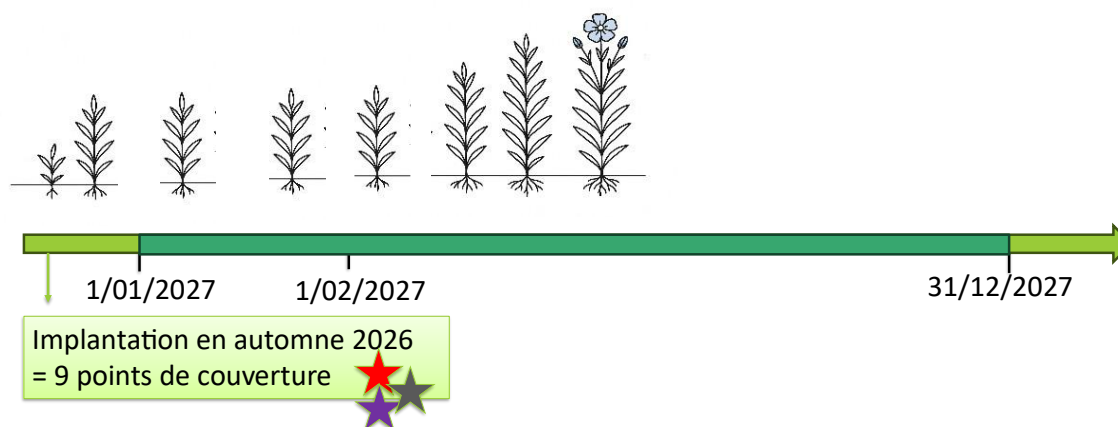
- Itinéraire de monoculture de maïs grain dans lequel le maintien des résidus non enfouis jusqu'au 1^{er} février remplace l'interculture et permet d'obtenir 4 points. D'un point de vue agronomique, l'implantation d'une interculture reste toutefois à privilégier.
- Pour rappel, dans le cadre de la BCAE 7, si votre exploitation ne satisfait pas aux exigences de diversification et doit respecter la rotation des cultures, une interculture maintenue pendant au moins trois mois est obligatoire chaque année en cas de monoculture de maïs durant plus de trois années consécutives.

Itinéraire en lin de printemps



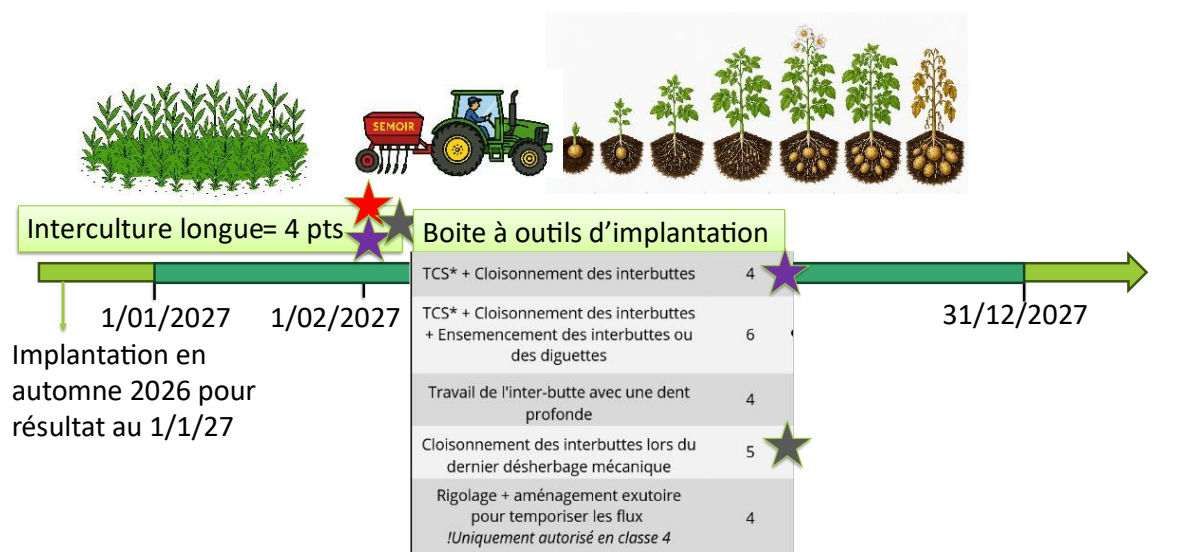
- Pour le lin de printemps, la boîte à outils ne prévoit actuellement que l'implantation en techniques culturales simplifiées, sans retournement du sol, qui permet d'obtenir 5 points. Associée à une interculture longue maintenue au moins jusqu'au 1^{er} février, ces deux pratiques permettent de satisfaire aux exigences applicables aux parcelles des classes 4, 5 et 6.

Itinéraire en lin d'hiver



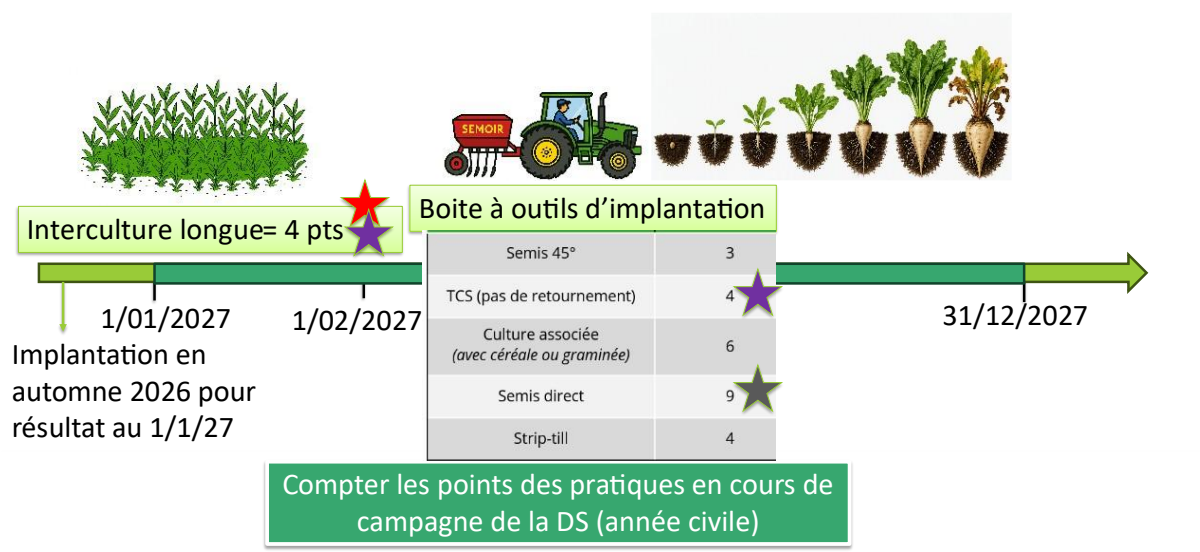
- Le lin d'hiver donne désormais droit à 9 points, car il est implanté l'année précédente, soit en dehors de l'année civile utilisée pour comptabiliser les points.
- Il est toutefois peu recommandé d'implanter du lin sur des parcelles à forte pente. Son faible enracinement assure une protection limitée du sol et peut accroître le risque d'érosion.

Itinéraire en pomme de terre



- Pour la pomme de terre, les TCS seules ne suffisent pas. Elles doivent être associées au cloisonnement des interbuttes pour obtenir 4 points, ou au cloisonnement complété par l'ensemencement des interbuttes ou des diguettes pour atteindre 6 points.

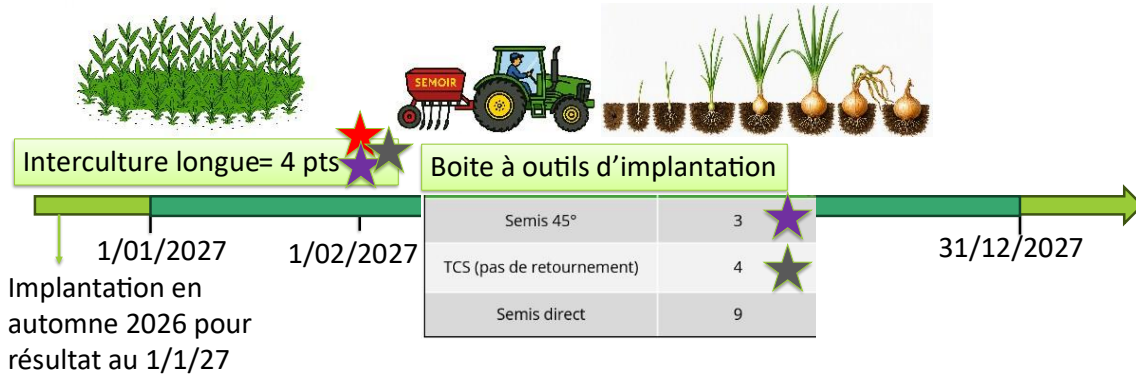
Itinéraire en betterave sucrière



- En betterave sucrière, l'association des TCS à une interculture longue permet généralement de satisfaire aux exigences de la BCAE 5 pour les parcelles des classes 4 et 5. Pour atteindre les 9 points requis en classe 6, l'agriculteur peut aménager une bande anti-érosion en amont ou en aval de la pente pour compléter d'un point supplémentaire, ou recourir à une technique limitant davantage le travail du sol, comme le semis direct, qui vaut 9 points.

Itinéraire en oignons (pratiques similaires pour la chicorée)

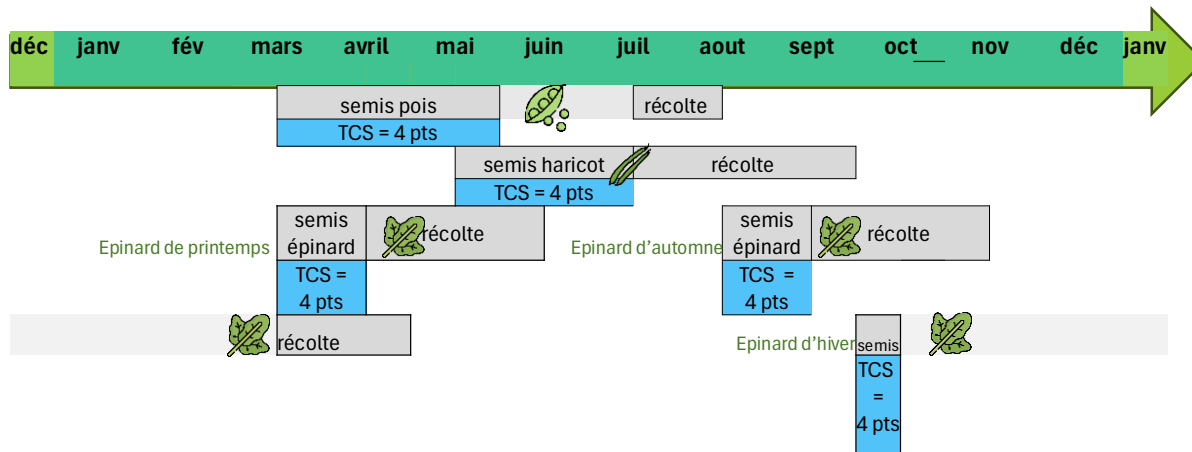
Bande anti-érosion = 1 pt



- En culture d'oignons, l'association d'une interculture longue et l'implantation en TCS permet généralement de satisfaire aux exigences de la BCAA 5 pour les parcelles des classes 4 et 5. Pour atteindre les 9 points requis en classe 6, l'agriculteur peut aménager une bande anti-érosion en amont ou en aval de la pente pour compléter d'un point supplémentaire, ou recourir à une technique limitant davantage le travail du sol, comme le semis direct, qui vaut 9 points.

Itinéraires de légumes (pois, haricot et épinard)

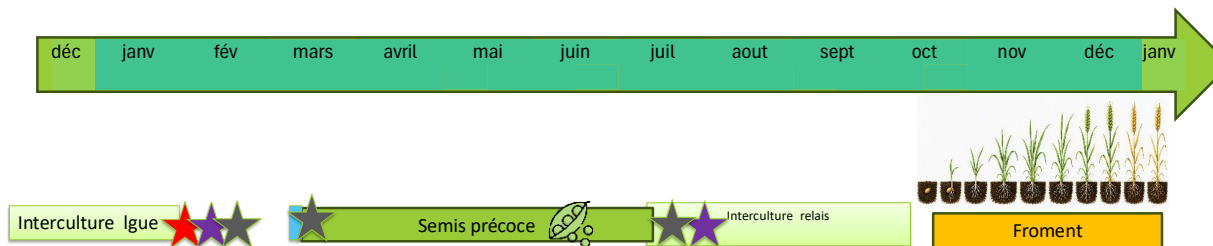
Calendrier des semis et des récoltes des cultures industrielles : pois de conserverie, haricot et épinard de printemps ou d'automne.



- Pour rappel, les pratiques de la boîte à outils s'appliquent à la culture principale.
- La boîte à outils attribue 4 points à l'implantation du pois, du haricot et de l'épinard en TCS, sans retournement du sol. Pour l'épinard, cette technique est envisageable, mais le labour reste privilégié afin de limiter les débris végétaux au semis et le risque de matières végétales étrangères à la récolte.

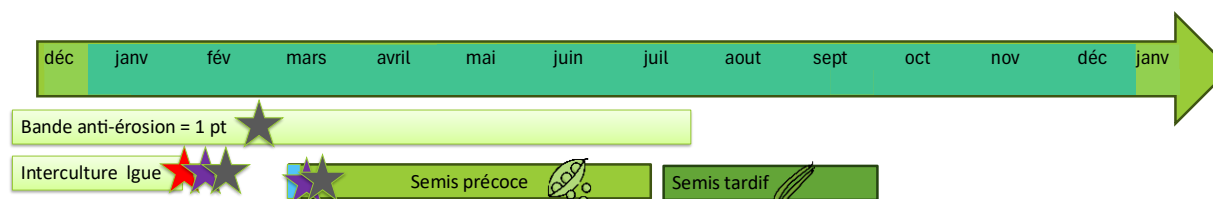
- Le strip-till, disponible à hauteur de 4 points, est envisageable pour le haricot, mais sa mise en œuvre reste complexe : le sol trop dur rend le binage difficile et un sol insuffisamment plat complique la récolte. Cette technique n'est pas applicable au pois ni à l'épinard.
- Une interculture relais peut également être mise en place entre l'interculture et la culture principale, ou entre la culture principale et la culture secondaire. Plusieurs exemples de successions culturales légumières sont présentés ci-dessous :

Exemple d'un pois (légumineuse) suivi d'un froment d'hiver



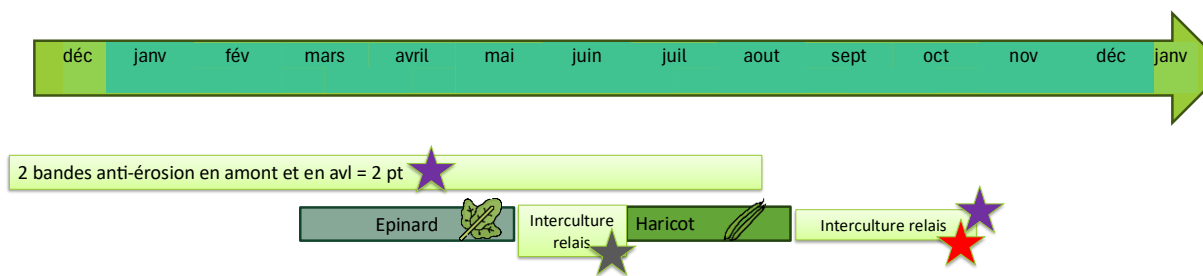
- Dans cet exemple, le pois est suivi d'un froment. En zone vulnérable, le PGDA impose, après toute **culture de légumineuses récoltée avant le 15 août** et précédant un froment, l'implantation d'un couvert au plus tard le 1^{er} septembre, maintenu jusqu'au 1^{er} octobre. Cette interculture relais peut rapporter 4 points au titre de la boîte à outils BCAE 5.
- Nous reprecisons que l'interculture relais est une culture intermédiaire **implantée** entre deux cultures principales, ou entre un couvert hivernal et une culture principale implantée tard, qui reste en place jusqu'au semis de la culture suivante.
- Pour atteindre les 9 points requis en classe de sensibilité à l'érosion 6, l'agriculteur peut également implanter sa culture de pois en TCS pour 4 points (sans retournement du sol) après une interculture longue de 4 points (l'interculture relais se valorise pour 4 points et le total sera de 12 points (> 9points minimum requis)).

Exemple du pois (culture principale) suivi d'un haricot (secondaire)



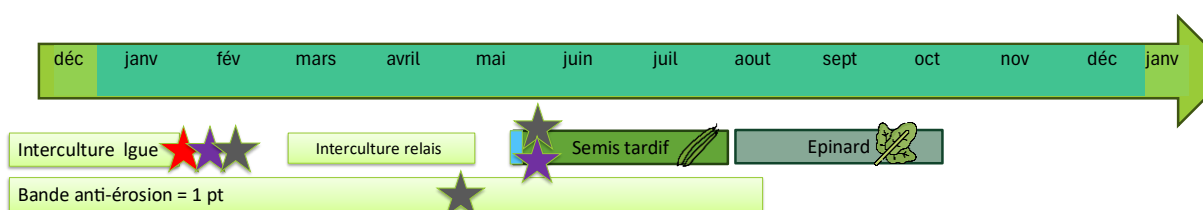
- Le pois est implanté en TCS après une interculture longue. Pour atteindre les 9 points requis en classe de sensibilité à l'érosion 6, l'agriculteur peut également aménager une bande anti-érosion en amont ou en aval de la pente.
- Les pratiques de la boîte à outils étant comptabilisées uniquement pour la culture principale, les modalités d'implantation du haricot, ici culture secondaire, ne rapportent aucun point. Un labour avant son semis est recommandé afin d'éliminer un maximum de repousses de pois.

Exemple de l'épinard d'hiver ou de printemps (culture principale) suivi d'un haricot(secondaire)



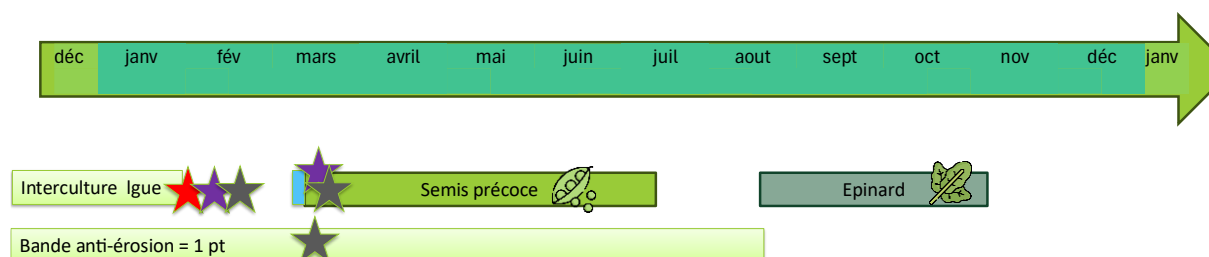
- Dans cet exemple, l'interculture longue est difficile à envisager, car un labour avant le semis de l'épinard est recommandé pour limiter les débris végétaux susceptibles de gêner le semis et la récolte. L'implantation en TCS est donc peu adaptée à cette situation.
- En zone vulnérable, le PGDA impose, après toute **légumineuse récoltée avant le 15 août** et précédant un froment, le semis d'un couvert au plus tard le 1^{er} septembre, à maintenir jusqu'au 1^{er} octobre. L'interculture relais semée après la récolte du haricot peut dès lors rapporter 4 points.
- Pour atteindre les 6 points requis en classe de sensibilité à l'érosion 5, l'agriculteur peut également aménager deux bandes anti-érosion, l'une en amont et l'autre en aval de la pente, chacune rapportant 1 point.
- Pour atteindre les 9 points requis en classe de sensibilité à l'érosion 6, l'agriculteur peut planter une interculture relais entre la récolte de l'épinard et le semis du haricot. Les repousses d'épinard ne sont pas admissibles : l'interculture doit être semée.

Exemple du haricot (culture principale) suivi d'un épinard d'automne(secondaire)



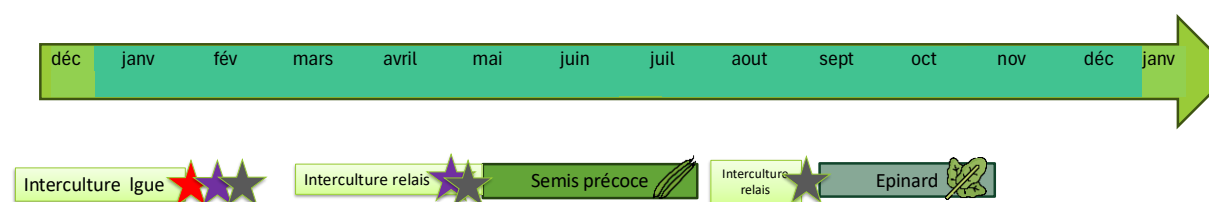
- Dans les parcelles de classe de sensibilité 5, l'implantation du haricot en TCS apporte 4 points. Ajoutés aux 4 points de l'interculture longue, ils portent le total à 8 points, supérieur aux 6 points requis. L'agriculteur peut renoncer à l'interculture relais.
- Une interculture relais avant le haricot appelle à la vigilance : elle peut assécher le sol, surtout lors d'un printemps sec, et accroître le risque de mouche des semis.
- Pour atteindre les 9 points exigés en classe de sensibilité à l'érosion 6, l'agriculteur peut aménager une bande anti-érosion en amont ou en aval de la pente.
- Un labour est privilégié avant le semis de l'épinard afin de limiter les résidus végétaux susceptibles de gêner le semis et la récolte. Les pratiques de la boîte à outils étant comptabilisées uniquement pour la culture principale, les modalités d'implantation de l'épinard, ici culture secondaire, ne rapportent aucun point.

Exemple d'un pois (culture principale) suivi d'un épinard d'automne (secondaire)



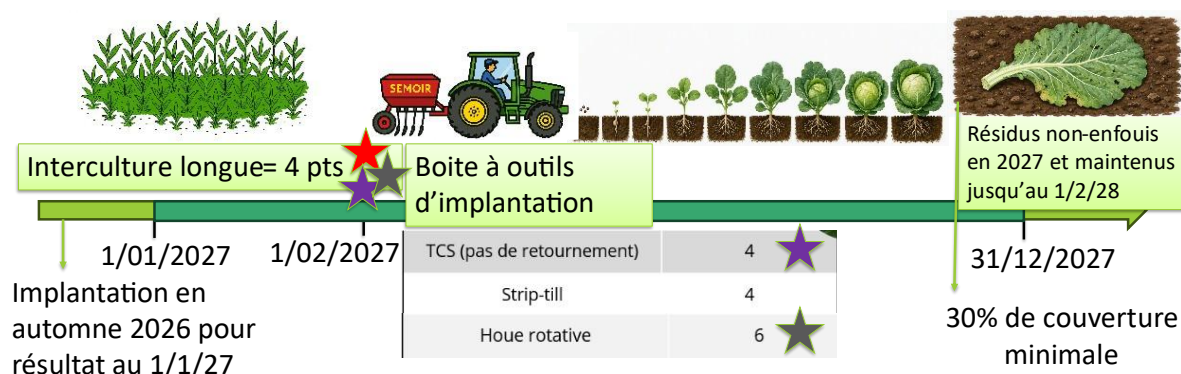
- Pour les parcelles de classe de sensibilité 5, l'implantation du haricot en TCS apporte 4 points. Ajoutés aux 4 points de l'interculture longue, ils portent le total à 8 points, supérieur aux 6 points requis. L'agriculteur peut donc renoncer à l'interculture relais, difficile à mettre en place en raison du délai trop court entre les deux cultures.
- Pour atteindre les 9 points exigés en classe de sensibilité à l'érosion 6, l'agriculteur peut aménager une bande anti-érosion en amont ou en aval de la pente.

Exemple d'un haricot précoce (culture principale) suivi d'un épinard tardif (secondaire)



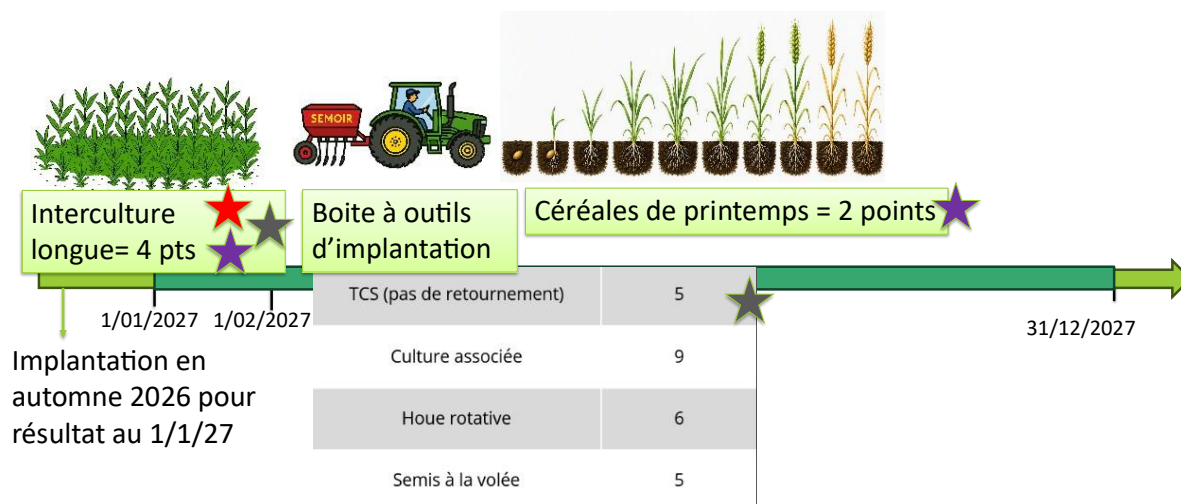
- Le semis tardif du haricot au printemps permet d'implanter une interculture relais, qui apporte 4 points supplémentaires en complément de l'interculture longue.
- Une interculture relais avant le haricot appelle à la vigilance : elle peut assécher le sol, surtout lors d'un printemps sec, et accroître le risque de mouche des semis.
- Dans cet exemple, une seconde interculture relais est implantée entre le haricot et l'épinard afin de maximiser la couverture du sol. **Plusieurs intercultures relais peuvent ainsi être valorisées au cours d'une même campagne.**
- Pour toutes les classes de sensibilité à l'érosion, l'interculture longue et les deux intercultures relais permettent d'atteindre le nombre minimal de points requis. L'agriculteur peut donc labourer avant l'implantation du haricot.
- Les pratiques de la boîte à outils étant comptabilisées uniquement pour la culture principale, les modalités d'implantation de l'épinard, ici culture secondaire, ne rapportent aucun point. Un labour avant son semis reste toutefois privilégié afin de limiter les résidus susceptibles de gêner le semis et la récolte.

Itinéraire du chou (catégorie autres légumes)



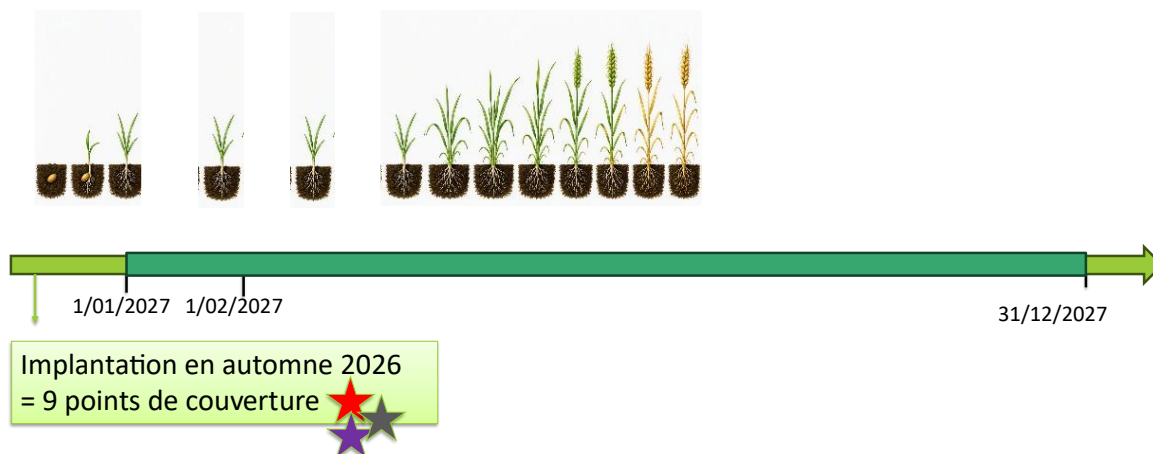
- Lorsque la récolte tardive du chou et les conditions météorologiques compliquent l'implantation d'une interculture longue, les résidus non enfouis peuvent la remplacer s'ils couvrent au moins 30 % de la parcelle et sont maintenus jusqu'au 1er février et ainsi permettre de comptabiliser 4 points l'année suivante. Ces résidus ne sont toutefois pas admissibles à l'éco-régime « couverture longue du sol ». Si les conditions le permettent, l'implantation d'une véritable interculture reste à privilégier d'un point de vue agronomique.
- Le désherbage mécanique à la houe rotative permet d'obtenir 6 points. Associé, par exemple, à une interculture longue, il permet de satisfaire aux exigences applicables aux parcelles de classe 6.

Itinéraire de céréales de printemps



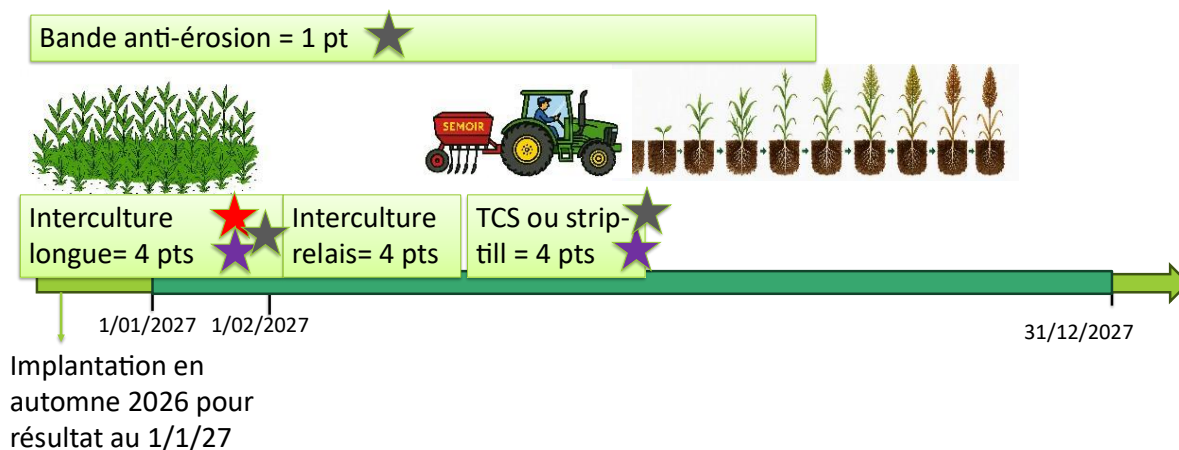
- Les céréales de printemps donnent automatiquement droit à 2 points supplémentaires.

Itinéraire d'avoine de printemps ou d'orge de brasserie (ER CFE V2 A) implantés en hiver



- Dans le cadre de la variante 2A de l'éco-régime « cultures favorables à l'environnement », les céréales telles que l'avoine de printemps et l'orge brassicole, semées entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} janvier, donnent automatiquement droit à 9 points. Elles satisfont ainsi aux exigences de la BCAE 5 pour toutes les classes de sensibilité à l'érosion, de 1 à 6.

Itinéraire en sorgho (millet, quinoa)



- L'implantation du sorgho en TCS ou en strip-till permet d'obtenir 4 points. Combinée à une interculture longue maintenue jusqu'au 1^{er} février et à une bande anti-érosion aménagée en amont ou en aval de la pente, elle permet d'atteindre 9 points et de satisfaire aux exigences de la classe de sensibilité à l'érosion 6.
- Un sorgho semé durant la seconde quinzaine de mai permet d'implanter une interculture relais donnant droit à 4 points.